



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
23 juin 2020
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-neuvième réunion directive

Genève, 5-7 février et 6 avril 2020

**Rapport du Conseil du commerce et du développement
sur sa soixante-neuvième réunion directive**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 5 au 7 février et le 6 avril 2020

Rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Décisions du Conseil du commerce et du développement sur les points de fond de son ordre du jour	3
A. Rapport 2019 sur les pays les moins avancés : Le financement extérieur du développement, aujourd'hui et demain – Dépendance persistante, difficultés nouvelles	3
B. Clôture de la soixante-neuvième réunion directive du Conseil.....	4
C. Autres décisions du Conseil.....	4
II. Résumé du Président	6
A. Déclarations liminaires	6
B. Rapport 2019 sur les pays les moins avancés : Le financement extérieur du développement, aujourd'hui et demain – Dépendance persistante, difficultés nouvelles (Point 2 de l'ordre du jour)	11
III. Questions de procédure et questions connexes.....	12
A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (Point 1 de l'ordre du jour).....	12
B. Ordre du jour provisoire de la soixante-septième session du Conseil du commerce et du développement (Point 8 de l'ordre du jour)	13
C. Ordre du jour provisoire de la soixante-dixième réunion directive du Conseil du commerce et du développement (Point 9 de l'ordre du jour).....	13
D. Questions diverses (Point 10 de l'ordre du jour)	14
E. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur les travaux de sa soixante-neuvième réunion directive (Point 11 de l'ordre du jour)	14
Annexes	
I. Ordre du jour provisoire de la soixante-septième session du Conseil du commerce et du développement	15
II. Participation	15

Introduction

Le Conseil du commerce et du développement a tenu sa soixante-neuvième réunion directive au Palais des Nations, à Genève, du 5 au 7 février 2020, et l'a clôturée le 6 avril 2020, au terme d'une procédure virtuelle. Il a tenu quatre séances plénières au cours de la réunion et a remplacé la séance plénière de clôture par une procédure virtuelle.

I. Décisions du Conseil du commerce et du développement sur les points de fond de son ordre du jour

A. *Rapport 2019 sur les pays les moins avancés : Le financement extérieur du développement, aujourd'hui et demain – Dépendance persistante, difficultés nouvelles*

Conclusions concertées 552 (EX-LXIX)

Le Conseil du commerce et du développement

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport de la CNUCED intitulé *Rapport 2019 sur les pays les moins avancés : Le financement extérieur du développement, aujourd'hui et demain – Dépendance persistante, difficultés nouvelles*, et se félicite du nouvel éclairage que cette publication apporte sur les difficultés rencontrées par les pays les moins avancés et sur la dépendance persistante de ces pays à l'égard de l'aide publique au développement ;

2. *Relève avec préoccupation* la très lente augmentation du volume de l'aide publique au développement allouée aux pays les moins avancés au cours de la période couverte par le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul), qui complique encore la réalisation des objectifs de développement durable par ces pays, et encourage les pays donateurs à accroître leur soutien financier aux pays les moins avancés pour favoriser le renforcement de leurs capacités productives et stimuler leur transformation structurelle ;

3. *Demande* à toutes les parties prenantes d'aider les pays les moins avancés à tirer le meilleur parti du système commercial multilatéral, y compris en exploitant les préférences commerciales qui leur sont accordées ;

4. *Se félicite* de l'augmentation du nombre de partenaires de développement, bien qu'il en résulte davantage de complexité, et encourage les pays les moins avancés à élaborer des cadres de financement nationaux intégrés pour exploiter au mieux les possibilités qui leur sont offertes, tout en assurant une gestion et un acheminement efficaces de l'aide, conformément aux stratégies nationales de développement ;

5. *Est conscient* de l'importance des travaux que mène la CNUCED, dans les trois grands domaines de son action, en faveur de la transformation structurelle des pays les moins avancés ;

6. *Prend note* du projet de lancement d'un « programme 2.0 sur l'efficacité de l'aide », mis en avant dans le *Rapport 2019 sur les pays les moins avancés* ;

7. *Encourage* tous les acteurs de la nouvelle architecture de l'aide à accorder et à coordonner leurs projets et leurs apports financiers avec les plans nationaux de développement des pays les moins avancés ;

8. *Salue* les efforts que les pays les moins avancés ont faits depuis le début de ce siècle pour mobiliser les ressources intérieures, compte tenu en particulier des contraintes inhérentes à leur niveau de développement ;

9. *Encourage* les pays donateurs et les autres pays en mesure de le faire à reconstituer les ressources du Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les pays les moins avancés.

*Quatrième séance plénière
Le 7 février 2020*

B. Clôture de la soixante-neuvième réunion directive du Conseil

Décision 553 (EX-LXIX)

Sachant qu'il ne pouvait pas se réunir physiquement en raison de circonstances extraordinaires, le Conseil du commerce et du développement a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa soixante-septième session, tel qu'il figure dans un document officiel en date du 31 mars 2020, selon une procédure d'approbation tacite qu'il a clôturée le 6 avril 2020. Dans le cadre de cette même procédure, il a approuvé le rapport de la réunion, autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale de son rapport à l'Assemblée générale, et officiellement clôturé sa soixante-neuvième réunion directive.

Procédure plénière de clôture (virtuelle)

Le 6 avril 2020

C. Autres décisions du Conseil

Rapport 2019 sur les pays les moins avancés : Le financement extérieur du développement, aujourd'hui et demain – Dépendance persistante, difficultés nouvelles

1. À sa quatrième séance plénière, le 7 février 2020, le Conseil du commerce et du développement a approuvé les conclusions concertées sur le point 2 de son ordre du jour, distribuées en séance en tant que document officiel (voir chap. I, sect. A).

Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa soixante-dix-neuvième session

2. À sa troisième séance plénière, le 6 février 2020, le Conseil a pris note du rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa soixante-dix-neuvième session, publié sous la cote TD/B/WP/302, et a approuvé les conclusions concertées qui y figuraient.

3. Le représentant d'un groupe régional s'est félicité des efforts faits par le Président et le secrétariat pour faciliter le processus et organiser la session, tout en faisant savoir que certaines difficultés avaient été rencontrées et qu'il espérait que celles-ci pourraient être aplanies, sur la base des retours d'information, dans la perspective de l'élaboration du budget-programme suivant. Il a demandé que le secrétariat accorde la même importance aux points de vue de tous les groupes.

Rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement

4. À sa troisième séance plénière, le 6 février 2020, le Conseil a pris note du rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement sur sa onzième session (TD/B/C.II/44) et a approuvé les conclusions concertées qui y figuraient.

5. Le représentant d'un groupe régional a rappelé le rôle essentiel que jouait l'investissement en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable et a souligné l'importance des travaux de la CNUCED à cet égard. Tout en reconnaissant que la deuxième table ronde annuelle des ambassadeurs genevois sur l'investissement dans les objectifs de développement durable avait été une manifestation utile, il s'est dit préoccupé par le faible niveau des flux d'investissement étranger direct à l'échelle mondiale et par les répercussions de cet engourdissement sur les chaînes de valeur mondiales. La réforme en cours du régime des accords internationaux d'investissement était importante, de même que le soutien de la CNUCED à cette réforme. Le représentant a prié la CNUCED d'appuyer la pleine application de la première résolution de l'Assemblée générale sur la promotion de l'investissement en faveur du développement durable, souligné le rôle que la numérisation pouvait jouer au service du développement et mis en évidence les travaux menés par la CNUCED dans ce domaine.

6. Le représentant d'un autre groupe régional, tout en se félicitant du bon déroulement des travaux de la Commission, a noté qu'en adoptant des conclusions concertées détaillées, dans lesquelles il était fait référence à la poursuite de programmes et de projets existants, la

Commission de l'investissement, des entreprises et du développement et la Commission du commerce et du développement étaient allées à l'encontre de l'esprit des dispositions de l'Accord d'Accra sur la recherche d'un consensus. Les manifestations parallèles, aussi utiles soient-elles, avaient davantage leur place en dehors du cadre des deux Commissions.

Rapport de la Commission du commerce et du développement

7. À sa troisième séance plénière également, le 6 février 2020, le Conseil a pris note du rapport de la Commission du commerce et du développement sur sa onzième session (TD/B/C.I/49) et a approuvé les conclusions concertées qui y figuraient.

8. Le représentant d'un groupe régional a déclaré que le rapport contribuait à une meilleure compréhension des débats consacrés aux obstacles sociaux et environnementaux qui entravaient la réduction des inégalités et la création de débouchés pour tous. Il a rappelé l'importance des activités d'analyse de la Commission, dont les travaux antérieurs servaient de référence.

Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

9. À sa quatrième séance plénière, le 7 février 2020, le Conseil a pris note du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement sur sa troisième session, publié sous la cote TD/B/EFD/3/3.

10. Les représentants de nombreuses délégations et d'un groupe régional ont souligné l'importance du point de l'ordre du jour consacré au financement du développement et ont exprimé leur ferme soutien aux travaux que menait le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement en vue de promouvoir l'instauration d'un débat éclairé, de favoriser la recherche d'un consensus et de faciliter ainsi les efforts que faisaient les pays pour prendre des mesures concrètes et orienter la mobilisation des ressources intérieures et extérieures.

11. Les représentants de certains groupes régionaux ont exprimé des réserves quant aux modalités actuelles d'organisation du processus de négociation et des travaux du Groupe intergouvernemental d'experts, et ont demandé que ces modalités soient repensées pour trouver des méthodes plus constructives de recherche de consensus.

Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international

12. À sa troisième séance plénière, le 6 février 2020, le Conseil a pris note du rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international sur sa cinquante-troisième session.

Questions diverses

Thème de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

13. À la séance plénière d'ouverture, le 5 février 2020, le Président du Conseil a déclaré qu'à la suite de consultations avec les groupes régionaux, un thème avait été proposé pour la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à savoir « De l'inégalité et de la vulnérabilité à la prospérité pour tous ».

14. Le Conseil a adopté le thème de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Constitution du Comité préparatoire de la quinzième session de la Conférence

15. À sa quatrième séance plénière, le 7 février 2020, le Conseil, agissant conformément à la pratique établie, a constitué le Comité préparatoire de la quinzième session de la Conférence et a élu son président à la présidence de ce comité. Le Comité préparatoire serait chargé des préparatifs techniques de la quinzième session de la Conférence.

16. Le Président du Conseil a déclaré que l'objectif était que les préparatifs soient inclusifs et transparents. Il s'efforcerait d'organiser les réunions du Comité préparatoire de manière à maximiser la participation tout en réduisant au minimum le risque que plusieurs réunions se tiennent en même temps, et compterait sur les coordonnateurs des groupes régionaux pour l'aider à promouvoir la transparence et l'ouverture.

17. En outre, le Président a fait savoir que les groupes régionaux étaient en train d'élaborer leurs propres notes d'information en vue de la quinzième session de la Conférence, et que la première réunion du Comité préparatoire serait programmée dans les semaines suivantes, une fois ces notes d'information achevées.

18. La Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a déclaré que le secrétariat fournirait tous les outils nécessaires à l'élaboration du projet de document final, puis à la tenue des négociations approfondies qui précéderaient la quinzième session de la Conférence. Elle a ajouté que l'objectif serait que toutes les parties prenantes, agissant dans le cadre de leurs rôles respectifs et de leurs compétences, parviennent à un accord utile à la communauté internationale, propice au développement et bénéfique en particulier aux pays les plus vulnérables ou exposés aux difficultés de développement les plus redoutables.

II. Résumé du Président

A. Déclarations liminaires

19. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général de la CNUCED, rappelant qu'une session quadriennale de la Conférence se tiendrait en 2020, a mis l'accent sur les obstacles à surmonter et les chances à saisir au cours de l'année à venir, ajoutant que la quinzième session de la Conférence serait l'occasion d'échanger des idées sur les tendances mondiales, de faire le point et de réfléchir à l'avenir pour définir un programme utile aux États membres et à la communauté internationale. Appelant l'attention sur l'esprit dans lequel les États membres s'étaient efforcés de parvenir rapidement à un consensus en vue de la constitution du Comité préparatoire de la quinzième session de la Conférence, il a souligné la disposition du secrétariat de la CNUCED à appuyer les travaux du Comité pour faciliter les négociations et offrir une vue d'ensemble des enjeux mondiaux actuels. La Conférence était l'occasion de renouveler le mandat de la CNUCED, seul forum ministériel des Nations Unies sur le commerce et le développement. L'adoption du thème de la Conférence avait ouvert la voie à l'enrichissement du débat.

20. L'évolution constante de la géopolitique mondiale et des enjeux mondiaux influencerait l'ordre du jour de la quinzième session de la Conférence. Le thème et surtout les sous-thèmes de la Conférence devraient être revus régulièrement, à mesure que les États membres feraient part, en leur nom et au nom de leur région, de leur point de vue sur le document final.

21. Approfondissant la réflexion, le Secrétaire général a fait observer qu'à l'approche de la dixième session de la Conférence, qui s'était tenue à Bangkok en 2000 et avait été l'une des conférences quadriennales les plus réussies des vingt dernières années, réunissant 144 ministres, une double crise était survenue : l'effondrement des systèmes économiques et financiers, qui avait touché de nombreux pays en développement et pays émergents au cours de la seconde moitié des années 1990, en particulier en Asie, et la débâcle de la troisième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue à Seattle (États-Unis d'Amérique) en 1999. À Bangkok, la dixième session de la Conférence avait été l'occasion pour ceux qui se méfiaient du multilatéralisme et de l'essor de la mondialisation de dialoguer avec les partisans du multilatéralisme plutôt que de camper sur leurs positions nationales. Ironiquement, ceux qui avaient défendu le multilatéralisme à Seattle étaient aujourd'hui dubitatifs ; à l'inverse, les sceptiques de l'époque, qui avaient décidé de faire un pari sur l'avenir, étaient désormais fermement convaincus que l'espoir de voir les pays et les communautés vaincre la pauvreté grâce à un système commercial réglementé et prévisible, assorti d'un mécanisme équitable de règlement des différends, résidait dans le multilatéralisme.

22. En amont de la douzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, les effets de ce revirement de situation se faisaient sentir sur l'état d'esprit général. Ils se manifestaient par un glissement progressif vers les engagements unilatéraux et les accords bilatéraux au détriment du système multilatéral réglementé, par des tentatives de dissociation du commerce et du développement à l'Organisation mondiale du commerce et par la prolifération des accords plurilatéraux en réponse à l'impasse des négociations multilatérales. Sous l'effet de la mondialisation, un phénomène survenu dans un pays pouvait avoir des répercussions multiples et imprévisibles sur d'autres pays, notamment dans les domaines de la finance et de l'investissement. Le contexte dans lequel la quinzième session de la Conférence se tiendrait était également imprévisible, mais il importait, une fois encore, de ne pas laisser une crise passer sans en tirer les enseignements. En ces temps incertains, une telle manifestation était l'occasion de se donner les moyens de réussir. Même la conférence la plus tournée vers l'avenir et la plus inclusive que l'Organisation mondiale du commerce ait jamais organisée, tenue à Doha, avait pour toile de fond les événements du 11 septembre 2001. Par conséquent, le Secrétaire général a prié instamment les États membres d'encourager leurs ministres à participer en nombre à la quinzième session de la Conférence, de réfléchir aux possibilités offertes et aux points à améliorer, et de saisir cette occasion pour se pencher sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

23. Enfin, le Secrétaire général a déclaré que les travaux d'une équipe de personnalités éminentes viendraient étoffer son rapport à la Conférence, qui était en cours d'élaboration. La version finale du rapport serait ensuite partagée avec les États membres. Les préparatifs de la quinzième session de la Conférence, qui se tiendrait à Bridgetown, avançaient à un bon rythme et se déroulaient en consultation avec le pays hôte. Les préparatifs du Forum mondial de l'investissement et de la Semaine du commerce électronique en Asie étaient également en cours.

24. Des déclarations liminaires ont été prononcées par les orateurs suivants : le représentant de la Zambie (s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine), le représentant de l'Iraq (s'exprimant au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique), le représentant de l'Équateur (s'exprimant au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), le représentant du Kazakhstan (s'exprimant au nom des pays en développement sans littoral), le représentant de l'Union européenne (s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres), le représentant de la Zambie (s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique), le représentant du Népal, le représentant du Pakistan, le représentant du Kenya, le représentant de la Barbade et le représentant de la Libye.

25. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations ont exprimé leur soutien au multilatéralisme, souligné le rôle fondamental que des institutions telles que la CNUCED jouaient dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et rappelé à cet égard la cible 10.6 des objectifs de développement durable (« Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes »). Ils ont salué les travaux que la CNUCED consacrait à l'investissement en faveur du développement, appelé une nouvelle fois à une réforme du régime des accords internationaux d'investissement, et prié la CNUCED de continuer d'aider les États membres dans ce domaine. Ils ont souligné l'importance de la première résolution de l'Assemblée générale sur la promotion de l'investissement en faveur du développement durable, dans laquelle celle-ci a décidé d'inscrire à son ordre du jour provisoire une question subsidiaire intitulée « Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable », et a prié la CNUCED de lui faire rapport sur la question, sur la base de ses travaux de recherche en cours, en mettant l'accent sur les problèmes rencontrés et les progrès réalisés dans la promotion de l'investissement en faveur du développement durable, et de lui faire des recommandations pratiques tendant à la promotion de l'investissement aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

26. Les mêmes représentants ont déclaré que les sessions annuelles de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement, de la Commission du commerce et

du développement et du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement avaient été couronnées de succès. Ils ont souligné qu'au sein du Groupe intergouvernemental d'experts, les discussions et les décisions relatives aux flux financiers illicites et aux activités à l'origine de ces flux, ainsi qu'aux nouveaux mécanismes de financement et aux possibilités d'amélioration de ces mécanismes, étaient essentielles pour éclairer la poursuite des objectifs de développement.

27. En outre, les représentants de certains groupes régionaux et de certaines délégations ont déclaré que le secrétariat de la CNUCED devrait continuer de recueillir et d'analyser des données sur les questions commerciales qui intéressaient les pays en développement, et approfondir ses travaux sur les liens entre commerce et environnement, question transversale dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le transfert de technologie était indispensable pour atteindre les objectifs de développement durable et relever des enjeux mondiaux tels que les changements climatiques, et la CNUCED pouvait non seulement fournir des conseils et des outils pour faciliter ce transfert, mais aussi servir d'enceinte à des débats inclusifs et multilatéraux. La « révolution numérique » appelait des politiques de soutien adaptées et les pays en développement avaient besoin d'un appui d'ordre analytique pour être mieux à même de subvenir à leurs besoins et de concrétiser leurs aspirations au développement. Des politiques publiques adéquates étaient nécessaires pour que le commerce contribue à une croissance économique aux effets durables. Les politiques commerciales devraient être intégrées dans le cadre des stratégies d'industrialisation et de transformation structurelle. La coopération Sud-Sud gagnait en importance et témoignait de la solidarité dont faisaient preuve les peuples et les pays du Sud, mais ne pouvait se substituer à la coopération Nord-Sud, qui demeurait le principal vecteur de coopération internationale pour le développement.

28. Enfin, les mêmes représentants ont déclaré qu'il était d'une importance cruciale que les projets de coopération technique du Centre du commerce international soient exécutés conformément aux priorités de développement et aux grands objectifs de transformation structurelle des pays bénéficiaires, de manière à renforcer la stabilité économique de ces pays, et le représentant d'un autre groupe régional a appelé l'attention sur la création de centres de développement durable.

29. Le représentant d'une délégation a fait savoir que la Barbade se félicitait de la forte mobilisation et de l'esprit de coopération suscités par le choix du thème de la quinzième session de la Conférence. Dans la lignée des précédents, ce thème, quoique succinct, permettrait de débattre d'un large éventail de questions et d'intérêts.

30. La représentante d'un groupe régional s'est félicitée que la Barbade ait proposé un thème général tout en veillant à ce que tous les États membres aient voix au chapitre. L'ordre du jour de la quinzième session de la Conférence devrait être établi sur la base d'un consensus entre tous les membres et être axé sur le renforcement du rôle de la CNUCED face aux défis que posait la réalisation des objectifs de développement durable dans le nouveau contexte international. La représentante a redit que les membres du groupe régional au nom duquel elle s'exprimait étaient disposés et déterminés à collaborer de manière constructive et objective aux travaux à mener en vue de la session suivante de la Conférence.

31. Le représentant d'un autre groupe régional a déclaré que l'élan insufflé en 2020 par les préparatifs de la quinzième session de la Conférence devait être maintenu, dans l'esprit du multilatéralisme, et qu'il importait de croire en la réussite de cette entreprise.

32. Le représentant d'un autre groupe régional a dit que le rapport du Secrétaire général de la CNUCED constituait une partie importante des préparatifs de la quinzième session de la Conférence. Les menaces croissantes qui pesaient sur le multilatéralisme, la montée du protectionnisme et les tensions commerciales entre les grandes puissances économiques mondiales mettaient en péril la stabilité et la prospérité mondiales à long terme et sapaient les efforts déployés par les pays en développement pour atteindre les objectifs de développement durable. Cette situation exigerait la plus grande attention pendant la Conférence à venir et des efforts collectifs pour parvenir à un consensus. À la quinzième session de la Conférence, il faudrait donner la priorité à de grandes problématiques telles que le creusement des inégalités dans les pays et entre eux, les changements climatiques et

le développement, la numérisation et les nouvelles technologies mises au service du développement et des pays en développement pour qu'ils aient une chance équitable de bénéficier de la quatrième révolution industrielle, le financement du développement et la dette. Un représentant a fait remarquer que les effets négatifs des inégalités étaient également visibles dans les domaines des droits de l'homme et de l'environnement, ainsi que dans celui des changements climatiques. C'est pourquoi, le document final de la quinzième session de la Conférence devrait contribuer à atténuer les effets des inégalités et des vulnérabilités.

33. Un groupe régional a insisté sur l'importance particulière du rôle joué par la CNUCED dans la formation de consensus et a fait observer que le mécanisme intergouvernemental offrait aux États membres un espace dans lequel ils pouvaient débattre des questions de commerce et de développement, rapprocher leurs points de vue et leurs positions, orienter les activités de recherche et d'analyse et l'assistance technique, et interagir avec le secrétariat et donner leur avis sur l'exécution de son mandat. Il était essentiel de renforcer encore le mécanisme intergouvernemental afin qu'il puisse remplir cette fonction essentielle. Il était donc capital d'avancer selon l'approche fondée sur le consensus et de poursuivre dans le sens de la décision 540 (LXV) du Conseil relative à la revitalisation du mécanisme intergouvernemental.

34. Tout en saluant les débats sur les questions nouvelles et naissantes qui se tenaient à la CNUCED et qui ouvraient de nouvelles perspectives et apportaient de nouvelles connaissances, les représentants de plusieurs groupes régionaux et de nombreux États membres ont souligné que les débats de type informel devaient être l'exception plutôt que la norme ; les questions nouvelles devaient, autant que possible, être examinées dans le cadre du mécanisme intergouvernemental formel de la CNUCED, afin qu'un consensus multilatéral puisse se dégager sous la forme de conclusions concertées qui contribueraient plus utilement à l'élaboration de politiques et aux processus intergouvernementaux ailleurs.

35. Un représentant a exhorté la CNUCED à poursuivre ses programmes d'aide aux pays en développement dans les domaines de l'investissement et du commerce, y compris la refonte des traités bilatéraux d'investissement. Parmi les questions qu'il conviendrait d'étudier et d'analyser plus avant figuraient la valeur économique des données et la protection de la propriété intellectuelle dans l'économie numérique ; compte tenu des nouveaux enjeux il faudrait approfondir les travaux sur l'économie numérique. Il a demandé instamment aux États membres de réaffirmer leur soutien politique au renforcement du mandat de la CNUCED, en tant qu'institution du système multilatéral chargée du traitement intégré du commerce et du développement et des questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable.

36. Le représentant d'un groupe régional a salué la publication du *Rapport 2019 sur les pays les moins avancés : Le financement extérieur du développement, aujourd'hui et demain – Dépendance persistante, difficultés nouvelles*, qui soulevait beaucoup de questions importantes et contenait une analyse solide du financement extérieur du développement. Un représentant a fait observer que le rapport dressait un tableau complet de la dépendance à l'égard de l'aide et des ressources extérieures dans l'optique de la transformation économique structurelle des pays les moins avancés.

37. La représentante d'un autre groupe régional a également loué la qualité du *Rapport 2019 sur les pays les moins avancés* et l'effort qui avait été fait pour présenter des options économiques, parmi lesquelles ressortaient la transformation économique structurelle et la diversification de la production. Elle était préoccupée par le surendettement et le risque de surendettement, qui pesaient sur des pays comme Haïti et d'autres pays parmi les moins avancés. Le financement nécessaire à la réalisation des objectifs de développement durable et à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 était un problème auquel il fallait s'attaquer en priorité. Les conclusions du *Rapport 2019 sur les pays les moins avancés* et celles du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement, ainsi que les travaux réalisés sur la contribution de l'investissement privé à la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, devaient être pris en considération dans les efforts déployés pour respecter ces engagements.

38. Le représentant d'un autre groupe régional a fait remarquer que l'année 2020 marquait le début de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. Le nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés, qui devait être adopté en 2021, coïncidait avec la décennie, et l'un comme l'autre avaient pour but d'agir en faveur d'une mondialisation équitable, de stimuler la croissance économique et de prévenir les conflits. Le *Rapport 2019 sur les pays les moins avancés* était donc extrêmement pertinent. Il était important et utile de focaliser l'effort international sur l'aide aux pays les moins avancés pour qu'ils parviennent à surmonter les obstacles auxquels ils auraient à faire face.

39. Le représentant d'un autre groupe régional a dit que les recommandations devaient insister sur la nécessité d'établir une feuille de route claire pour que les pays africains puissent alimenter leur croissance socioéconomique et accéder à un éventail de sources de financement extérieur, dans le cadre de la nouvelle architecture de l'aide, et atteindre les objectifs de développement durable et ceux de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Les rapports qui seraient examinés pendant la réunion directive étaient essentiels pour orienter les travaux de la CNUCED et répondre aux besoins des pays africains. Il était donc important de donner la priorité aux ressources de cette dernière afin qu'elle puisse s'acquitter de son mandat, à savoir renforcer les connaissances et l'appui technique dont les pays africains avaient besoin, y compris dans le domaine du financement et du développement.

40. Un représentant a fait remarquer que la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable avait débuté en 2020 mais qu'il y avait des signes de retard. Un effort coordonné au niveau mondial dans le domaine des investissements était nécessaire si l'on voulait atteindre les objectifs à temps. Dans le *Rapport sur le commerce et le développement 2019 : Le financement d'une nouvelle donne écologique mondiale*, la CNUCED avait mis en évidence ces difficultés de financement alors que le système multilatéral se débattait pour maintenir la stabilité des marchés et un climat d'investissement sain ; la même chose se reflétait dans le *Rapport sur les pays les moins avancés 2019*. Les liens entre le financement extérieur du développement et les priorités nationales de développement se distendaient, et cela avait des effets négatifs sur la capacité des pays les moins avancés de respecter le Programme de développement durable à l'horizon 2030. D'autres pays étaient également en proie à des difficultés financières. Le Kenya, par exemple, avait intégré les objectifs de développement durable dans le plan de développement national, afin de devenir un pays à revenu intermédiaire nouvellement industrialisé.

41. Le représentant d'un groupe régional a fait remarquer qu'il était important que l'équipe de direction ait connaissance de toutes les observations des États membres afin qu'elle puisse les examiner attentivement avant de prendre des décisions dans le domaine de la gestion. Dans le cadre de la préparation de la quinzième session de la Conférence, les enseignements qui avaient été tirés depuis la session de la Conférence à Nairobi devaient être mis en pratique en vue du mandat suivant. Compte tenu de la pression généralisée sur les ressources disponibles, la réalisation des objectifs de développement durable allaient rencontrer des obstacles considérables. Le rôle de la CNUCED était essentiel ; son action devait se concentrer dans les domaines où sa valeur ajoutée était la plus importante, sans faire double emploi avec les efforts déployés par d'autres entités. La formation de consensus devait permettre de rapprocher les différents points de vue de manière crédible et honnête. Le représentant a également fait savoir que son groupe régional était, pour l'essentiel, prêt à soumettre sa contribution à l'avant-projet de texte de négociation zéro.

42. Le Secrétaire général de la CNUCED a assuré les délégations que son objectif resterait le juste équilibre entre le débat direct dans le cadre du mécanisme intergouvernemental et d'autres formes de dialogue.

43. Plusieurs groupes régionaux et de nombreux représentants ont demandé au secrétariat de la CNUCED de continuer à suivre les tendances, les politiques et les tensions commerciales qui avaient des incidences sur le système commercial multilatéral, en particulier celles qui découlaient de mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales incompatibles avec le droit international et la Charte des Nations Unies, entravant la pleine réalisation du développement économique et social.

44. Un représentant a déclaré que, dans les débats sur l'économie mondiale et la croissance sociale, la sécurité et la stabilité des sociétés étaient un objectif implicite ; il fallait donc veiller à créer les conditions nécessaires à cette croissance. L'instauration de la sécurité et de la stabilité en Libye pourrait contribuer de manière tangible à la reprise et à la croissance économiques du continent africain.

B. *Rapport 2019 sur les pays les moins avancés : Le financement extérieur du développement, aujourd'hui et demain – Dépendance persistante, difficultés nouvelles*

(Point 2 de l'ordre du jour)

45. Les représentants de plusieurs groupes régionaux, plusieurs autres représentants et une organisation intergouvernementale ont salué la qualité du rapport ainsi que de l'analyse et des conclusions qu'il contenait. Le financement extérieur était l'un des éléments essentiels dont les pays les moins avancés avaient besoin pour atteindre les objectifs de développement durable et opérer leur transformation structurelle. Un groupe régional a déclaré que la CNUCED devrait jouer un rôle de premier plan dans la préparation et la tenue de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Plusieurs participants ont souligné la pertinence de l'analyse et des recommandations faites dans le rapport pour tous les pays en développement et pour la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. Un groupe régional a fait part de son intention de solliciter davantage la CNUCED sur les questions abordées dans le rapport dans le cadre de la préparation de la cinquième Conférence des Nations Unies et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

46. Plusieurs groupes régionaux et plusieurs représentants ont approuvé la proposition formulée dans le rapport selon laquelle la communauté internationale appliquerait un Programme 2.0 sur l'efficacité de l'aide, qui aurait pour but de renforcer la gestion et l'efficacité de l'aide et de protéger les intérêts des pays les moins avancés, conformément au nouvel écosystème de la coopération pour le développement. À cet égard, un groupe régional a dit que les principes d'appropriation, d'alignement et de responsabilité mutuelle étaient particulièrement importants, tandis qu'un autre soulignait l'importance des actions nationales pour une meilleure appropriation par les pays des processus de développement, y compris le renforcement des cadres de financement nationaux intégrés. Un autre groupe régional a demandé que la coopération pour le développement impliquant le secteur privé soit examinée en vue d'un alignement sur les priorités de développement des pays bénéficiaires et sur les objectifs de développement durable.

47. Certains représentants ont approuvé la recommandation figurant dans le rapport, qui préconisait un renforcement des capacités des pays les moins avancés de gérer et d'orienter le financement extérieur du développement conformément aux priorités nationales de développement et à la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

48. Certains groupes régionaux ont insisté sur l'importance des droits de l'homme pour le développement et la réalisation des objectifs de développement durable, faisant valoir, comme le faisait le rapport, que la réalisation du droit au développement était un moyen de réaliser tous les droits de l'homme et que la protection globale des droits de l'homme y prenait une place centrale ; ils ont demandé un engagement actif sur ces questions.

49. Plusieurs groupes régionaux et plusieurs représentants ont demandé aux bailleurs d'aide publique au développement d'honorer leurs engagements, selon les objectifs d'aide aux pays les moins avancés qui avaient été convenus. Les pays les moins avancés avaient déjà fait des efforts considérables pour mobiliser des ressources intérieures, et ils déploraient la détérioration des conditions de l'aide publique au développement et les faibles niveaux de l'aide consacrée au développement de leurs capacités productives et de leur entrepreneuriat. Plusieurs délégations et un participant ont donné des informations sur les initiatives prises en faveur des pays les moins avancés, notamment des initiatives d'annulation de dette et de prêts à taux zéro, l'augmentation et la diversification de leurs portefeuilles d'investissement dans ces pays, la stimulation des investissements dans les infrastructures de transport et des relations commerciales, l'amélioration des données

publiques sur la coopération pour le développement et la prise en compte des risques liés aux différentes modalités de l'aide.

50. Des délégations et une organisation intergouvernementale ont relevé la contribution importante de la coopération Sud-Sud en complément (et non en remplacement) de l'aide publique au développement. Une délégation a demandé à la CNUCED d'aider les pays à s'engager dans cette coopération, notamment en favorisant le débat et l'échange de données d'expérience.

51. Certains groupes régionaux et un représentant ont demandé que le renforcement des travaux de la CNUCED sur les pays les moins avancés fasse partie des éléments examinés à la quinzième session de la Conférence, en plus des questions soulevées dans le rapport. Un représentant a fait remarquer que l'un des domaines nécessitant un renforcement était le rôle de la CNUCED dans la stimulation des capacités productives et la mobilisation des investissements dans les secteurs productifs et les projets d'infrastructure. Il a demandé que la CNUCED facilite l'élaboration de politiques nouvelles dans le domaine des capacités productives et du commerce à l'intention des pays les moins avancés vulnérables et structurellement faibles. Un groupe régional s'est dit intéressé par la réalisation d'études sur le renforcement du rôle et de la gestion des rapatriements de salaires. Un autre groupe régional a souligné la nécessité pour la CNUCED d'aider les pays en développement et les pays les moins avancés, conformément à son mandat et en coordination avec d'autres entités du système des Nations Unies pour le développement.

52. Plusieurs groupes régionaux et représentants et une organisation intergouvernementale ont souligné la nécessité de défendre le multilatéralisme afin de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pour ce qui concernait les questions systémiques, notamment le financement extérieur du développement et la viabilité de la dette, il était nécessaire de moderniser les partenariats de développement international et de coordonner l'action internationale.

53. Un groupe régional a également demandé à la CNUCED de renforcer le soutien technique apporté aux pays les moins avancés afin qu'ils puissent faire un meilleur usage des mesures de soutien internationales telles que la dérogation concernant les services de l'Organisation mondiale du commerce.

III. Questions de procédure et questions connexes

A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 1 de l'ordre du jour)

54. À sa séance plénière d'ouverture, le 5 février 2020, le Conseil du commerce et du développement a adopté l'ordre du jour provisoire de la soixante-neuvième réunion directive, publié sous la cote TD/B/EX(69)/1. L'ordre du jour de la réunion directive se lisait donc comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. *Rapport 2019 sur les pays les moins avancés : Le financement extérieur du développement, aujourd'hui et demain – Dépendance persistante, difficultés nouvelles.*
3. Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa soixante-dix-neuvième session.
4. Rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement.
5. Rapport de la Commission du commerce et du développement.
6. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.

7. Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international.
8. Ordre du jour provisoire de la soixante-septième session du Conseil du commerce et du développement.
9. Ordre du jour provisoire de la soixante-dixième réunion directive du Conseil du commerce et du développement.
10. Questions diverses.
11. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-neuvième réunion directive.

55. À la même séance, le 5 février 2020, le Conseil a décidé d'élire M. Vaqif Sadiqov (Azerbaïdjan) membre de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2019-2020 et les incidences de ces cours, outre les membres élus à la soixante-sixième session du Conseil¹.

Organisation des travaux

56. À sa quatrième séance plénière, le 7 février 2020, le Président du Conseil a proposé de reporter l'examen du point 8, du point 9, de toute question relevant du point 10 et du point 11. La date de la séance plénière de clôture serait communiquée aux États membres. L'examen des points en suspens se poursuivraient et s'achèveraient à cette séance. L'objectif serait également de clore la soixante-neuvième réunion directive peu avant le début des délibérations du Comité préparatoire.

57. À la même séance, le 7 février 2020, le Conseil a décidé d'ajourner temporairement sa soixante-neuvième réunion exécutive et de conclure les discussions en temps utile.

58. Le 6 avril 2020, au terme d'une procédure d'approbation tacite virtuelle et sans qu'aucune objection des États membres soit enregistrée, le Conseil a décidé de clôturer sa soixante-neuvième réunion exécutive, conformément à sa décision 553 (EX-LXIX) (voir chap. I, sect. B, ci-dessus), car la séance plénière de clôture, qui avait été reportée, ne pouvait pas se tenir en présence physique des membres.

B. Ordre du jour provisoire de la soixante-septième session du Conseil du commerce et du développement

(Point 8 de l'ordre du jour)

59. Le 6 avril 2020 également, conformément à la décision 553 (EX-LXIX) du Conseil du commerce et du développement, le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de la soixante-septième session, tel qu'il figure dans le document officiel daté du 31 mars 2020 (voir annexe I).

C. Ordre du jour provisoire de la soixante-dixième réunion directive du Conseil du commerce et du développement

(Point 9 de l'ordre du jour)

60. Le 6 avril 2020, conformément à la décision 553 (EX-LXIX) du Conseil du commerce et du développement, l'examen du point de l'ordre du jour a été reporté à la soixante-septième session du Conseil (voir annexe I).

¹ Voir TD/B/66/7, chap. III, par. 86 et 87.

D. Questions diverses

(Point 10 de l'ordre du jour)

61. À sa quatrième séance plénière, le 7 février 2020, le Conseil a approuvé le calendrier des réunions pour le reste de l'année 2020, tel qu'il figure dans le document officiel daté du 5 février 2020.

62. Le Président du Conseil a fait observer que le calendrier constituait un cadre souple pour les réunions intergouvernementales et la préparation de la quinzième session de la Conférence².

E. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur les travaux de sa soixante-neuvième réunion directive

(Point 11 de l'ordre du jour)

63. Le 6 avril 2020 également, conformément à la décision 553 (EX-LXIX) du Conseil du commerce et du développement, le Conseil a approuvé le rapport et autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport du Conseil à l'Assemblée générale.

² Le calendrier officiel sera publié sous la cote TD/B/INF.246.

Annexe I

Ordre du jour provisoire de la soixante-septième session du Conseil du commerce et du développement

1. Questions de procédure :
 - a) Élection du Bureau ;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session ;
 - c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
2. Rapport annuel du Secrétaire général de la CNUCED.
3. Décisions prises ou prévues par la CNUCED pour venir en aide aux États membres pendant la phase de reprise du commerce et de l'activité économique suivant la pandémie.
4. L'investissement au service du développement*.
5. Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique.
6. Préparatifs de la quinzième session de la Conférence :
 - Approbation de l'ordre du jour provisoire de la quinzième session de la Conférence.
7. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans les domaines économique et social.
8. Ordre du jour provisoire de la soixante-dix-septième réunion directive du Conseil du commerce et du développement.
9. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2019-2020 et les incidences de ces cours, et désignation des membres de l'Organe consultatif ;
 - b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil ;
 - c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil ;
 - d) Examen du calendrier des réunions ;
 - e) Composition du Groupe de travail ;
 - f) Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale ;
 - g) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport.

* Sous-titre à déterminer.

Annexe II

Participation*

1. Les États membres du Conseil du commerce et du développement ci-après étaient représentés à la réunion :

Afrique du Sud	Jordanie
Albanie	Kazakhstan
Allemagne	Kenya
Arabie saoudite	Lesotho
Autriche	Liban
Bahamas	Libye
Bahreïn	Mali
Bangladesh	Mauritanie
Bolivie (État plurinational de)	Mexique
Bosnie-Herzégovine	Mongolie
Bulgarie	Népal
Burkina Faso	Nigéria
Cameroun	Oman
Canada	Ouganda
Chine	Pakistan
Congo	Panama
Cuba	République arabe syrienne
Djibouti	République de Moldova
Égypte	République démocratique du Congo
El Salvador	République-Unie de Tanzanie
Espagne	Roumanie
État de Palestine	Sénégal
Fédération de Russie	Serbie
Finlande	Togo
Gambie	Tunisie
Guatemala	Turquie
Honduras	Viet Nam
Iran (République islamique d')	Zambie
Irlande	Zimbabwe

2. Les membres de la Conférence ci-après, qui ne sont pas membres du Conseil, étaient représentés à la session :

Saint-Siège

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion :

Organisation de la coopération islamique ;
 Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ;
 Union européenne.

4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la réunion:

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ;
 Organisation mondiale du commerce.

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/EX(69)/INF.1.